



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE

Affaire suivie par :  
Anne-Laure FERMEY,  
Adjointe à la Cheffe du DPE  
Tél : 03 20 15 67 77  
Mél : [ce.dpe@ac-lille.fr](mailto:ce.dpe@ac-lille.fr)  
144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le **17 DEC. 2024**

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

à

Messieurs les Présidents d'Université  
Messieurs les Directeurs des Etablissements  
d'enseignement supérieur  
Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des  
Services Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

### POUR AFFICHAGE

**Objet : Accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude - Année 2025.**

***P.J. : annexe 1 : conditions requises***

***annexe 2 : modalités d'accès aux applications de gestion***

***annexe 3 : fiche d'appréciation pour l'accès au corps des agrégés***

La note de service ministérielle publiée au BO n°47 du 12 décembre 2024 fixe les modalités d'accès et le calendrier de candidature pour la campagne d'accès au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude pour l'année 2025.

Les personnels enseignants peuvent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises en se référant à l'annexe 1 ci-jointe.

La présente note a pour objet de préciser les modalités relatives à l'enregistrement des candidatures et les dispositions concernant le recueil des avis pour les personnels concernés.

### **I- ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES**

La candidature et la constitution des dossiers se font exclusivement en ligne par l'outil I-Prof à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/i-prof-l-assistant-carriere-12194> que l'enseignant soit affecté dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur.

Le dossier de candidature, conformément à l'arrêté du 15 octobre 1999 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 72-580 du juillet 1972, comporte :

1°) Un curriculum vitae qui fait apparaître la situation individuelle du candidat, sa formation, son mode d'accès au grade, son itinéraire professionnel, les activités assurées par le candidat au sein du système éducatif

2°) Une lettre de motivation qui fait apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.

Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

Les candidats sont donc invités dans I-Prof à suivre la procédure guidée pour compléter leur curriculum vitae et rédiger leur lettre de motivation.

### **Les candidatures seront saisies du 2 au 23 janvier 2025.**

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation recevront un accusé de réception dans leur messagerie I-Prof dès la validation de leur candidature.

Par ailleurs, en application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, qui font du respect de l'égalité femmes/hommes dans les promotions un enjeu majeur, je vous précise qu'une attention toute particulière sera portée aux candidatures féminines dans les propositions académiques.

En cas d'irrecevabilité de la candidature constatée par les services, l'agent en sera informé par message via son adresse académique professionnelle ou sa messagerie I-Prof. L'agent peut former un recours administratif en application de l'article L. 216-1 du Code général de la fonction publique et être assisté par l'organisation syndicale de son choix.

Je vous rappelle à toutes fins utiles la procédure d'accès à I-Prof, en fichier joint (annexe 2).

## **II- RECUEIL DES AVIS**

### **A- Personnels affectés dans le second degré.**

Les avis sont formulés par le chef d'établissement et l'inspecteur, par l'intermédiaire de l'outil I-Prof accessible par le portail EDULINE à l'adresse suivante :

<https://eduline.ac-lille.fr> menu "Applications", rubrique "Gestion des personnels" - sous rubrique "I-Prof Assistant Carrière", lien "IProf - Gestion".

### **Les avis pourront être saisis du 24 janvier 2025 14h au 08 février 2025 inclus.**

Les avis défavorables que vous seriez amené à donner seront motivés de manière circonstanciée. Par ailleurs, les avis modifiés défavorablement d'une campagne à l'autre devront être justifiés et expliqués aux intéressés.

Il est demandé aux inspecteurs, comme les années précédentes d'établir des listes de propositions classées par ordre de mérite et par discipline d'agrégation. Une note spécifique leur sera envoyée à ce sujet.

## B- Personnels affectés dans l'enseignement supérieur

L'application I-Prof n'étant pas accessible pour les responsables d'établissement de l'enseignement supérieur, vous utiliserez pour chaque promouvable l'imprimé individuel prévu à cet effet en annexe n°3. Je vous demande de motiver de manière circonstanciée les avis défavorables que vous seriez amenés à donner, ainsi que de justifier et expliquer aux intéressés les avis dégradés d'une campagne à l'autre.

Par ailleurs, les candidats devront obligatoirement recevoir un rang de classement (porté sur une liste unique, toutes disciplines confondues, que vous établirez spécialement à cet effet).

Je vous demande de me retourner **impérativement pour le 20 février 2025 au plus tard, vos avis après émargement des intéressés ainsi que votre classement.**

Les avis portés parallèlement par les différents évaluateurs pourront être consultés, sur I-Prof, à compter du 06 mars 2025. Les agents proposés par l'académie en seront informés par mail via l'application I-Prof.

Mes équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie pour votre contribution à la présente campagne d'avancement de corps.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie



Paul-Eric PIERRE

**Valérie CABUIL**

